

# CD 06/06/23

**Présentes et présents 9 :** Philippe POGU, Virginie BLUM, Yves BOEHM, Lucas CHAPELOT, Vincent FREY, Jean-Pierre GEROMEY, Claudie GREVEY, Juliette HARNIST, Mauricette JOLY, Sylvie MARCHESIN, Vincent MAYER

**Absents excusés 5 :** Olivier GUENIN (pouvoir de vote à Virginie BLUM), Juliette HARNIST (pouvoir de vote à Vincent FREY), Mauricette JOLY (pouvoir de vote à Claudie GREVET), Jean-Luc LEGALLAIS, Xavier WACK

## Table des matières

1/ Adoption du compte-rendu en date du 23 mai 2023 .....	1
2/ Vote de la répartition des quotas sportifs du championnat LGECO de sprint.....	1
3/ Quotas administratifs pour le championnat de France LD .....	2
4/ Prochaine réunion.....	2

### 1/ Adoption du compte-rendu en date du 23 mai 2023

Le compte-rendu de la réunion du comité directeur de la LGECO en date du 23 mai 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 2/ Vote de la répartition des quotas sportifs du championnat LGECO de sprint

Nous remercions à nouveau la commission Pratiques Sportives qui a déjà fait la plus grosse partie du travail en amont. Des simulations ont été faites en supprimant des fichiers les coureuses et coureurs déjà qualifiés ainsi que les coureuses et coureurs de nationalité autre que française qui peuvent se qualifier mais sans prendre une place aux coureuses et coureurs de nationalité ni être sur le podium.

**Nous avons 10 places qualificatives pour les championnats de France de sprint 2023 à distribuer au titre des quotas sportifs.**

**L'attribution des 9 premières places était évidente pour la commission :**

- 2 places attribuées pour les 4 catégories avec 8 inscrits et + (H18-20, H21-35, D21-35, H50-55).
- 1 place pour les D14. Ce qui fait 4/5 de qualifiées. Ce sont en majorité des filles compétitives et au GREF.

**Le comité directeur valide cette répartition à l'unanimité.**

*Compte-rendu de réunion – mardi 6 juin 2023*

**Pour la dernière place, il y a deux possibilités principales :**

- Octroyer la dixième place afin d'encourager la participation de nos licenciés à un championnat de France
- Ne pas octroyer à tout prix la place étant donné les pourcentages déjà très élevés de places qualificatives par nombre de participants

**Le comité directeur vote en faveur de l'octroi de cette dixième place.**

**Pour l'attribution de cette dixième place, deux choix sont en débat au sein du CD :**

- Octroyer la place aux H16 (5 inscrits)
- Octroyer la place aux D18/20 (4 inscrits)

**Le comité directeur vote en faveur de l'octroi de cette dixième place à la catégorie H16.**

**Les 10 quotas sportifs seront donc attribués de la manière suivante :**

- Deux places pour les catégories H18-20, H21-35, D21-35 et H50-55
- Une place pour les catégories D14 et H16

### 3/ Quotas administratifs pour le championnat de France LD

Le club du TAF nous a demandé un complément d'information concernant la non-qualification d'un de leurs cinq candidats à un quota administratif pour le CF LD 2023.

Après discussion, le comité directeur mandate le secrétaire pour prendre contact avec le club, expliquer l'arbitrage de ce choix complexe et proposer soit une organisation en interne avec leurs cinq licenciés candidats pour nous donner quatre noms, soit la validation de notre choix ou encore la possibilité de faire un recours à la FFCO.

Nous savons que certains clubs méconnaissent l'évolution des quotas « organisateurs » en quotas « administratifs » bien que nous ayons abordé ce point dans 8 comptes-rendus.

C'est pourquoi nous rappelons la règle et encourageons chaque club à argumenter voire classer ses candidats par ordre de priorité afin de nous faciliter l'arbitrage de ces quotas.

### 4/ Prochaine réunion

Nous retrouverons pendant la première semaine de juillet 2023 pour deux points principaux :

- l'arbitrage des demandes de qualification au titre des quotas administratifs pour le championnat de France de Sprint
- et l'étude des candidatures à l'organisation de championnats de ligue pour la saison 2024.